



LES FONDS ET FINANCEMENTS PRIVÉS DU FILM DOCUMENTAIRE EN EUROPE

A l'instar de nombreux secteurs, les budgets dans la production audiovisuelle, et notamment dans la production de documentaire, augmentent d'année en année. Trouver des financements complémentaires devient l'une des priorités de toute société de production. Pour leur venir en aide, outre les fonds de soutien à l'audiovisuel gérés directement par les organismes publics, certaines fondations proposent des soutiens à la réalisation de projets audiovisuels. Elles sont souvent liées à des festivals internationaux connus pour leur engagement dans la diffusion culturelle. Ce guide – non exhaustif - a pour ambition de lister les plus importantes d'entre elles.

Juin 2009

Sommaire

Sommaire	2
I - Les Fonds des Festivals	3
Allemagne.....	3
France.....	4
Grèce.....	6
Pays Bas.....	7
Suède	9
Suisse.....	10
II - Les fondations et associations	12
1 - Fonds généralistes	12
Allemagne.....	12
Angleterre	13
Belgique.....	14
Danemark.....	15
France.....	16
Grèce.....	20
Pays Bas.....	21
Suisse.....	22
2 - Fonds pour les jeunes talents	24
France.....	24
3 - Fonds spécifiques à un genre	27
France.....	27
III - Les financements alternatifs	29
Angleterre	29
Autriche.....	30
Belgique.....	31
France.....	32
Suisse.....	34

I - Les Fonds des Festivals

De nombreux festivals offrent, en parallèle de leur compétition, des bourses ou fonds destinés à soutenir la production cinématographique.

ALLEMAGNE

World Cinema Fund – Festival international du film de Berlin

60^{ème} Festival international du film de Berlin du 11 au 21 février 2010, Berlin (DE).

La Berlinale ou Festival international du film de Berlin est l'un des plus importants festivals de films au monde.

Le *World Cinema Fund*, lancé en 2004 dans ce cadre, soutient la production et la distribution des longs métrages de fiction et des longs métrages documentaires en provenance d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie centrale et du Proche et Moyen Orient.

Critères

Pour la production :

Les projets doivent être des documentaires de long métrage avec une forte identité culturelle.

La société de production et le producteur doivent être établis dans les continents mentionnés ci-dessus. Il est possible pour une société de production allemande de déposer un projet, à la condition qu'elle travaille avec un producteur provenant de ces continents.

Pour la distribution :

Le film doit être distribué en Allemagne pour pouvoir recevoir l'aide.
Les distributeurs allemands sont éligibles.

Montant de l'aide

Pour la production, le montant maximum par projet est de 100.000 €.

Pour la distribution, le montant maximum par projet est de 15.000 €.

Date de limite de dépôt du dossier

Pour le fonds de production : 2 dates de dépôt par an, l'une au mois de mars et l'autre au mois d'août (prochaine date : 3 août 2009).

Pour le fonds de distribution : 6 dates de dépôt par an, en février, avril, juin, août, octobre et décembre (prochaines dates : 25 juin, 27 août, 29 octobre et 17 décembre).

Contact : Christine Paul - Potsdamer Str. 5 - 10785 Berlin – Tel : 00 49 30 25 92 0516 – E-mail : paul@berlinale.de - Site web : www.berlinale.de

FRANCE

Fonds d'aide au développement du scénario - Festival international du film d'Amiens

29^{ème} Festival international du film d'Amiens du 13 au 22 novembre 2009, Amiens (FR).

Ce festival, organisé par l'Association pour les Journées Cinématographiques d'Amiens, a pour objectif de contribuer à l'expression de l'identité d'un peuple, d'une minorité ethnique ou d'une culture. Le fonds d'aide au développement de scénario a été créé dans ce cadre en 1996.

Il a été mis en place grâce au soutien financier du département des affaires internationales et européennes du CNC, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), du Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), du Conseil Régional de Picardie, de la Fondation Groupama/Gan pour le cinéma, de la Caisse Centrale d'Activités Sociales et du Centre National Autonome du Cinéma (CNAC, Venezuela).

Ce fonds a pour but de financer le développement de l'écriture des meilleurs projets.

5 projets sont retenus chaque année.

Critères

- Seuls les réalisateurs et leurs producteurs sont éligibles à ces bourses.
- Sont concernés : les pays d'Afrique, de la zone Caraïbe, de l'Océan indien, d'Amérique latine, d'Asie (à l'exception de la Corée, du Japon, de Singapour et de Taïwan), du Proche et du Moyen Orient (à l'exception des Emirats Arabes Unis, de l'Arabie Saoudite, de Bahrein et d'Israël), d'Europe centrale et orientale ainsi que de France à la seule condition que la thématique du projet soit liée aux problèmes de l'intégration et de l'insertion dans la société française.

Montant de l'aide

4 bourses de 10.000 € et 1 bourse de 7.600 €.

Date limite de dépôt du dossier

En 2009 : les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 15 juillet.

Contact : Bureau parisien du film international du film d'Amiens CINE Sud Promotion -130 rue de Turenne – 75003 Paris – Tel : 00 33 6 60 16 35 69 – E-mail : severinecinesud@noos.fr - Site web : www.filmfestamiens.org

FIDLab - Festival International du Documentaire de Marseille

20^{ème} Festival International du Documentaire du 8 au 13 juillet 2009, Marseille (FR)

Le FID est un festival essentiellement centré sur le documentaire de création dont l'objectif est de promouvoir le cinéma auprès des diffuseurs, du public et des médias. Il s'est ouvert récemment à la fiction.

Créé en 2009, le FIDLab est une plateforme professionnelle de production destinée à accompagner durant 2 jours en amont de leur production les films présélectionnés. Le FIDLab prévoit également la dotation d'un prix.

Critères

- Tout projet de film, fiction ou documentaire.
- Projets en provenance du monde entier.
- Ouvert à tout stade de la production : écriture, développement, postproduction.
- Ouvert à toutes durées, tous formats.
- Projet déposé par un producteur (qui peut être le réalisateur).

Montant de l'aide

Le montant de l'aide attribuée n'est pas fixé et se fait au cas par cas. A l'horizon 2013, le FID souhaite renforcer le FIDLab d'un fonds d'aide à la production capable de soutenir 10 films par an.

Date limite de dépôt du dossier

Les inscriptions au FIDLab sont closes depuis le 15 février 2009. Les prochaines inscriptions se clôtureront en février 2010 (à confirmer).

Contact : Fabienne Moris – 14, allée Léon Gambetta - 13001 Marseille - Tel: 00 33 4 95 04 44 95
– E-mail : fabienmemoris@fidmarseille.org - Site web : www.fidmarseille.org

CNRS Images - Festival international de Jean Rouch

28^{ème} Festival international de Jean Rouch du 14 mars au 22 mars 2009, Paris (FR).

Cette manifestation internationale créée par le cinéaste et ethnographe Jean Rouch en 1982 est organisée par le comité ethnographique du film et le CNRS Images. Le festival propose une semaine de documentaire ethnographique.

Dans ce cadre, le CNRS Images apporte des aides de plusieurs natures :

- Conseil.
- Cession d'images d'archive.
- Apport en industrie.
- Apport en numéraire.

Critères

- Le soutien est accordé pour la réalisation d'un premier film qui doit être un documentaire de création anthropologique.
- Une attention particulière est portée à la production de films issus de différentes écoles de cinéma documentaires.

Montant de l'aide

Le montant de l'aide varie chaque année et se fait au cas par cas.

Contact : Comité du film ethnographique – Musée de l'homme – 16, place du Trocadéro - 75116 Paris – Tel : 00 33 1 45 07 53 04 – E-mail : cfe@mnhn.fr - Site web : www.comite-film-ethno.net

GRECE

Balkan Fund - Festival international du film de Thessalonique

50^{ème} festival international de Thessalonique du 13 au 22 novembre 2009, Thessalonique (GR).

Ce festival est l'un des plus importants de Grèce et propose une sélection éclectique d'environ 280 films d'auteurs internationaux.

Dans le cadre de ce festival, le *Balkan Fund*, créé en 2003, aura lieu du 14 au 16 novembre 2009.

Il propose une aide à l'écriture et au développement de scénario dans la zone géographique du sud-est de l'Europe (Bulgarie, Croatie, Chypre, Grèce, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie).

Critères

- La production et le développement doivent avoir un lien avec les pays cités ci dessus.
- Le projet doit être lié à l'histoire de l'un de ces pays. Il doit contribuer au développement des films locaux.
- Le *Balkan Fund* soutient seulement les projets comprenant un plan complet de développement et de production.

Montant de l'aide

Le montant maximum accordé pour le développement de script est de 10.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

En 2009, les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 11 septembre.

Contact : Lucia Rikaki - 10, Aristothelous square - 54623 Thessalonique - Tel : 00 30 2310 378 400 - E-mail : info@filmfestival.gr - Site web : www.filmfestival.gr

PAYS BAS

Fonds Hubert Bals - Le Festival international du film de Rotterdam

39^{ème} Festival international du film de Rotterdam du 27 janvier au 7 février 2010, Rotterdam (NL).

Le festival international du film de Rotterdam, consacré aux films indépendants venus du monde entier, permet de découvrir de nouveaux talents dans le domaine du court métrage et du film documentaire.

Pendant 20 jours, des centaines de producteurs et autres artistes présentent leurs travaux à un large public.

Le festival international du film de Rotterdam est un lieu où cohabitent un festival, une plateforme de coproduction, le CineMart, et le Fonds Hubert Bals.

Créé en 1988, le Fonds Hubert Bals apporte son aide pour le financement de films de producteurs indépendants venant d'Asie, du centre de l'Europe et d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Amérique latine.

Critères

- Le réalisateur doit être citoyen et résident d'un des pays en voie de développement mentionné par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (liste disponible à l'adresse : <http://www.idfa.nl/industry/vrijman-fund/faq/faq-jan-vrijman-fund-français.aspx>)
- Les critères de choix sont artistiques.
- Le projet doit contribuer au développement local de l'industrie du film.
- Le fonds ne concerne que le long métrage documentaire destiné à une exploitation en salle.

Le montant de l'aide

- Le montant maximum pour le développement est de 10.000 €.
- Le montant maximum pour la production numérique est de 100.000 €.
- Le montant maximum pour la post production est de 30.000 €.
- Le montant maximum pour la distribution est de 15.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

Les sélections ont lieu deux fois par an. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 1er mars pour la première session et jusqu'au 1er août pour la seconde.

Contact : International film festival Rotterdam – Karel Doormanstraat 278b, 3012 GP Rotterdam
– Tel : 00 31 10 890 90 90 – E-mail : tiger@filmfestivalrotterdam.com – Site web : www.filmfestivalrotterdam.com

Fonds Jan Vrijman - Festival international du film documentaire d'Amsterdam - (IDFA)

22ème International Documentary Film Festival d'Amsterdam du 19 au 29 novembre 2009, Amsterdam (NL).

L'IDFA a été fondé en 1988 dans le but de stimuler le film documentaire sur un plan national et international. Ce festival est aujourd'hui l'un des plus grands festivals de film documentaire.

Dans le cadre de l'IDFA, le fonds Jan Vrijman, créé en 1998, soutient les producteurs des pays en voie de développement. Il a déjà supporté près de 247 documentaires.

Critères

- Il n'y a pas de critères rigides, les projets sont jugés sur leur qualité.
- Le réalisateur doit obligatoirement être citoyen et résident d'un des pays cités dans la liste du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE - sauf Croatie - (liste disponible à l'adresse : <http://www.idfa.nl/industry/vrijman-fund/faq/faq-jan-vrijman-fund-français.aspx>).

Montant de l'aide

- Pour l'aide au développement de scénario, le montant maximum de l'aide est de 4.000 €.
- Pour la production et post production, le montant maximum de l'aide est de 15.000 €.
- Pour d'autres activités (distribution, promotion, organisation de workshop...), le montant maximum de l'aide est de 15.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

Les sélections ont lieu deux fois par an. Elles sont closes pour 2009. Les dossiers peuvent être déposés les 1^{er} février et 1^{er} juin 2010 (à confirmer) pour l'édition 2010.

Contact : Kleine-Gartmanplantsoen 10 - 1017 RR Amsterdam - Tel : 00 31 20 63 85 388 - E-mail : janvrijmanfund@idfa.nl - Site web : www.idfa.nl

SUEDE

Fonds du Festival de Göteborg - Festival du Film de Göteborg

33ème Festival du film de Göteborg du 29 janvier au 8 février 2010, Göteborg (SE).

Le Festival du film de Göteborg est l'un des plus grands festivals de films des pays nordiques et reçoit chaque année près de 450 longs et courts métrages venant de 70 pays différents.

Dans le cadre de ce festival, le *Göteborg International Festival Fund* (GIFF) a été mis en place en 1998 dans le but d'aider les réalisateurs des pays en voie de développement à réaliser leurs projets.

Critères

- Le critère principal est la qualité du film.
- Le fonds est attribué au stade du développement et de la post production.
- Le fonds soutient seulement les films et les réalisateurs issus de pays en voie de développement.
- Le film doit contribuer au développement local de l'industrie du film.

Montant de l'aide

Pour le développement, le montant maximum de l'aide est de 100.000 couronnes suédoises (soit environ 9.230 €).

Pour la post production, le montant maximum est de 400.000 couronnes suédoises (soit environ 36.920 €).

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 1^{er} octobre 2009 pour le développement et jusqu'au 1^{er} mars 2010 pour la post production.

Contact : Camilla Larsson - Olof Palmes plats - 413 04 Göteborg – Tel : 00 46 313 39 30 00 – E-mail : filmfund@filmfestival.org - Site web : www.filmfestival.org

SUISSE

Visions Sud Est - Festival de Nyon (Visions du Réel) et Fribourg (FIFF)

Festival International de Cinéma « Visions du Réel », avril 2010, Nyon (CH).

Festival International de Films de Fribourg du 13 au 20 mars 2010, Fribourg (CH).

Le fonds suisse Visions Sud Est est une initiative de la Fondation Trigon Film et du Festival international de films de Fribourg, avec la collaboration de Visions du Réel (Nyon), soutenue par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (Berne). Il soutient des productions cinématographiques en provenance d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe de l'est, améliore leur visibilité dans le monde entier et garantit leur diffusion en Suisse.

Ce fonds, né en 2005, est doté d'environ 500.000 dollars par an.

En contrepartie du soutien, les producteurs doivent céder les droits de distribution en Suisse à la société Trigon Film.

Critères

Il s'adresse au documentaire et à la fiction long métrage d'une durée minimale de 70 minutes. Les projets doivent être proposés exclusivement par des sociétés de production de pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et de l'est européen non membre de l'Union Européenne et opérant régulièrement dans ces pays. La majeure partie de chaque projet doit être tournée dans ces pays et, sauf cas exceptionnel, dans la langue locale ou régionale.

Montant de l'aide

Le soutien intervient au stade de la production et de la finition.

- Pour la production, le montant maximum est de 20.000 francs suisses (soit environ 13.236 €).
- Pour la post-production, le montant maximum est de 10.000 francs suisses (soit environ 6.618 €).

Date limite de dépôt du dossier

Les sélections ont lieu deux fois par an. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 30 octobre 2009 et jusqu'à mai 2010 (dates à confirmer).

Contact : Walter Ruggle - Limmatauweg 9 - CH-5408 Ennetbaden - Tel : 00 41 56 426 15 33 – E-mail : – info@visionsssudest.ch - Site web : www.visionsssudest.ch

Open Doors - Festival de Locarno

62^{ème} Festival de Locarno, du 5 au 15 août 2009, Locarno (CH).

Ce Festival de films d'auteurs indépendants de réputation internationale se déroule à Locarno, dans le canton du Tessin (Suisse).

Open Doors est une manifestation financée par le ministère des affaires étrangères suisse. Chaque année, une zone géographique particulière est choisie et des auteurs de cette zone sont invités pour rencontrer des producteurs et décideurs européens.

Critères

Cette année, le festival cible les producteurs venant d'Asie (Chine, Hong Kong, Taïwan) proposant des projets au stade du développement et de la production.

Montant de l'aide

- 2 bourses au développement et à la production de 50.000 francs suisses (soit environ 33.090 €) offertes par la Direction du Développement et de la Coopération (Ministère des Affaires Etrangères) sont attribuées à l'issue de la manifestation.

- 1 bourse de 10.000 € du Fonds Sud Cinéma du Ministère des Affaires Etrangères français est attribuée par le CNC pour un long métrage en développement.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'en mars 2010 (date à confirmer).

Contact : Vincenzo Bugno - Via Ciseri, 23 - CH 6601 Locarno - Tel : 00 41 91 756 21 21 – E-mail : cbergonzi@worldcom.ch - Site web : www.pardo.ch

II - Les fondations et associations

Les associations et fondations, en plus de leurs soutiens matériels, offrent de plus en plus souvent des aides financières aux projets qu'elles retiennent.
Les fonds varient en fonction de la mission de l'association mais également de leur budget.

1 - Fonds généralistes

ALLEMAGNE

Fondation Robert Bosch

La Fondation Robert Bosch, créée dans les années 1960, est majoritairement financée par l'entreprise Robert Bosch.

Elle subventionne des projets dans les domaines de l'information, de la culture, de la formation continue, des échanges universitaires et intellectuels mettant en valeur le potentiel des deux pays.

Les fonds sont destinés à soutenir des projets et initiatives européennes, tant en Allemagne qu'à l'étranger, dans une grande variété de domaines (sciences et recherche, culture, éducation, santé et humanitaire, relations internationales ...) incluant notamment l'art et la culture.

Trois prix sont attribués :

- Adelbert von Chamisso Prize
- Co-Production Prize (pour les jeunes producteurs venant d'Allemagne et autres pays d'Europe de l'est pour des films d'animation, documentaires et courts métrages)
- Youth and Culture

Critères :

- Les projets doivent être présentés par des équipes (producteurs, réalisateurs, scénaristes, cameramen).
- Les membres de l'équipe doivent être âgés de 18 à 35 ans.
- Le projet doit être produit au sein des pays impliqués.

5 projets dans 3 catégories (animation, documentaire et court métrage) sont présélectionnés par un jury de professionnels.

Montant de l'aide

Le montant annuel des fonds est d'environ 50 millions d'euros. Les aides sont distribuées au cas par cas selon les projets.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment de l'année.

Contact : Robert Bosch Stiftung GmbH - Heidehofstr. 31 - 70184 Stuttgart - Tel : 00 49 71 146 08 40 - E-mail : info@bosch-stiftung.de - Site web : www.bosch-stiftung.de

ANGLETERRE

BritDoc Foundation

Le BritDoc est une fondation créée par Channel 4. Elle est dotée annuellement d'un fonds d'environ 500.000£ (soit environ 590.180 €) accessible aux producteurs de films documentaires afin de favoriser la circulation des films hors du territoire britannique.

Le fonds finance les étapes du développement, de la production et de la postproduction.

Critères

Les projets soumis doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- Leur producteur doit être ressortissant anglais quel que soit le lieu du tournage du film.
- Le film doit être tourné sur le sol anglais quelle que soit la nationalité du producteur.

Montant des aides

Développement : le financement est limité à la réalisation d'un *trailer* destiné à attirer de nouveaux partenaires financiers. Les aides sont attribuées au cas par cas.

Production : le BritDoc peut financer entièrement des projets à petits budgets à hauteur de 60.000 £ (soit environ 70.820 €). Il favorise également les rencontres entre producteurs afin d'encourager les coproductions.

Postproduction : le soutien varie de 10.000 £ jusqu'à 50.000 £ (soit de 11.800 € à 59.018 €).

Contact : Elise McCave - P Box 60415 - London E2 6WQ - E-mail : elise@britdoc.org - Site web : <http://britdoc.org>

BELGIQUE

Le fonds Henri Storck

Le fonds Henri Storck est une association dont l'objectif est de conserver et gérer le patrimoine cinématographique d'Henri Storck et d'autres cinéastes qui lui étaient proches.

Il organise tous les deux ans un panorama de la production nationale accompagné d'une compétition et de la remise de trois prix aux trois meilleurs documentaires tournés durant les deux dernières années.

Critères

- Le prix Henri Storck est destiné à récompenser un film documentaire faisant connaître ou découvrir un aspect de la réalité, d'une manière forte et originale.
- Aucun thème n'est exclu.
- Les films de pure fiction sont écartés, mais le recours à la mise en scène pour l'évocation de situations réelles n'est pas un motif d'exclusion.
- Aucune limite à la durée de l'œuvre.
- Tous les supports image et son sont admis.
- Les œuvres doivent être achevées au cours des deux dernières années.

Le prix est attribué par un jury international de documentaristes renommés

Montant de l'aide

Le montant du prix s'élève à 3.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment de l'année.

Contacts : 9f, avenue des Arts - B-1000 Bruxelles - Tel : 00 32 2 219.63.33 – E-mail : info@fondshenristorck.be - Site web : www.fondshenristorck.be

DANEMARK

The Danish art agency

Le fonds concerne les artistes demeurant au Danemark pour la production de leurs travaux ou des projets en relation avec le Danemark quelle que soit la nationalité du producteur.

Le fonds peut permettre de couvrir les frais liés à la production (dépenses de matériels, d'assistance technique...).

Critères

Les soumissionnaires doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- Résider ou réaliser son projet au Danemark.
- Le projet est une nouvelle production.
- Le projet est conçu pour être diffusé.
- Le projet n'est pas terminé au moment de la demande.

Montant de l'aide

Le montant de l'aide n'est pas fixe et se fait au cas par cas.

Contact : Danish Arts Agency - Visual Arts Centre The Danish Arts Agency International
Coordination - H.C. Andersens Boulevard 2 - DK-1553 Copenhagen V- Tel : 00 45 33 74 45 00 - E-mail : visualarts@kunst.dk - Site web : www.danisharts.info

FRANCE

Association Cinémas 93

L'association, basée en Seine-Saint-Denis, a ouvert ses portes le 15 octobre 2005.
Elle a pour objectifs de :

- Soutenir financièrement, à l'étape de la postproduction, les films de court métrage qui présentent un intérêt artistique indépendamment de toute considération de genre (fiction, documentaire expérimental, essai, animation, ...) et de support (argentique ou numérique).
- Soutenir la diffusion et la promotion dans le département de la Seine-Saint-Denis des films bénéficiant de cette aide.
- Soutenir les auteurs bénéficiaires dans la phase d'écriture ou de développement à la production d'un nouveau projet.

Ce fonds d'aide est complémentaire des différents systèmes d'aide au court métrage mis en place par les collectivités territoriales qui interviennent en matière de cinéma.

Critères

Contrairement aux dispositifs existants, il ne comporte aucune contrainte de territoire (de type "tournage dans le département", "structure de production domiciliée dans le département", etc.). Les aides ne concernent que les films documentaires courts (inférieur à 52min) au niveau de la post-production. L'aide est attribuée après le visionnage du film par un jury.

Montant de l'aide

Le montant maximum par projet est de 25.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment.

Contact : Pierre Da Silva - Cinéma 93 - 87, bis rue de Paris - 93100 Montreuil - Tel : 00 33 1 48 10 21 25 – E-mail : pierredasilva@cinemas93.org - Site web : www.cinemas93.org

Société Civile des Auteurs Multimédia - SCAM

La SCAM rassemble plus de 25.000 réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs.
Elle attribue différentes bourses d'aide :

- La bourse "Brouillon d'un rêve" d'aide à l'écriture filmique.

Critères

Elle s'adresse aux auteurs de documentaire de création pour la télévision ou le cinéma.

Montant de l'aide

Le montant maximum par projet est de 6.000 €.
Cette bourse n'est pas cumulable avec l'aide à l'écriture du CNC.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année.

- La bourse pour les œuvres institutionnelles

Critères

Elle concerne les auteurs d'œuvres documentaires originales, sponsorisées ou commanditées, télé diffusables et qui doivent avoir pour objectif d'expliquer le monde de l'entreprise ou des institutions.

Montant de l'aide

Le montant maximum de l'aide est de 4.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

En 2009, les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 30 novembre.

- La bourse pour les œuvres sonores

Critères

Elle est destinée aux auteurs d'œuvres radiophoniques à caractère documentaire de thème libre.

Montant de l'aide

4 bourses d'un montant de 6.000 € maximum. Des bourses du même montant sont aussi décernées à des auteurs ayant des projets d'œuvres d'art numérique.

Date limite de dépôt du dossier

Pour 2009, la Scam accepte les dossiers jusqu'au 15 septembre.

- La bourse Pierre Schaeffer

Critères

Le projet doit impliquer l'usage des nouvelles technologies et être parrainé par une université ou une école mettant à disposition du projet les compétences d'un groupe d'étudiants, des locaux et des moyens.

Montant de l'aide

La dotation est de 3.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

En 2009, les dossiers peuvent être déposés jusqu'à fin octobre 2009.

Contact : Jean-Pierre Mast - Société Civile des Auteurs Multimédia - 5, avenue Vélasquez - 75008 Paris - Tel : 00 33 1 56 69 58 40 – E-mail : jean-pierre.mast@scam.fr - Site web : www.scam.fr

Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud

Le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, créé en 1988, est placé sous la responsabilité conjointe de l'Organisation Internationale de la Francophonie et du Conseil International des Radios et des Télévisions d'Expression Française (Cirtef).

Il s'adresse aux pays du sud membre de la francophonie.

Critères

- Les inscriptions sont ouvertes aux œuvres unitaires et aux programmes en série pour lesquels 40 % au moins du budget prévisionnel ont déjà été recueillis.
- Pour les œuvres uniques, il doit s'agir de fictions, de documentaires ou d'animation (en long, moyen ou court métrage).
- Les demandes doivent être présentées par une société de production, privée ou publique, exerçant dans un pays francophone, au plus tard à la date limite de chaque appel à propositions.
- Le projet doit être réalisé ou coréalisé par un ou plusieurs ressortissants d'un pays francophone du sud (obligatoire).

Montant de l'aide

Le fonds est doté d'environ 2 millions d'euros par an tout genre confondu.

Pour le documentaire :

- Le montant maximum de l'aide à la production est de 40.000 €.
- Le montant maximum de l'aide au développement est de 8.000 €.
- Le montant maximum de l'aide à la post production est de 8.000 €.
- Le montant maximum d'aide à la distribution est de 8.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

3 dates limites de dépôt des dossiers par an : 31 janvier, 30 avril, 15 septembre.

Contact : Souad Houssein (cinéma) / Paul Coffie (télévision) - Organisation Internationale de la Francophonie - Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique - 13, quai André Citroën - 75015 Paris - Tel : 00 33 1 44 37 33 20 /00 33 1 44 37 32 56 – E-mail : fondsaudiovisuel@francophonie.org - Site web : www.francophonie.org

Le GREC (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques)

Le GREC est une association loi 1901 créée en 1969 par des professionnels du cinéma et le CNC. Elle fournit une aide à la production, dans un cadre non commercial, à des premiers films originaux et singuliers : films de recherches, essais personnels et expérimentaux.

Critères

- Sont concernés le documentaire, la fiction et l'animation, sur pellicule et vidéo.
- Les films ne doivent pas excéder 15 minutes.
- Les projets doivent être présentés au GREC par les seuls réalisateurs et ne doivent pas être liés par un contrat avec une société de production.

Montant de l'aide

Le montant maximum par projet est de 16.000 €.

Date limite de dépôt de dossier

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'en juin 2010 (à confirmer).

Contact : Alice Beckmann, directrice de la production GREC – 14, rue Alexandre Parodi -75010 Paris
- Tel : 00 33 1 44 89 99 99 – E-mail : info@grec-info.com - Site web : www.grec-info.com

GRECE

Fondation J.F Costopoulos

La Fondation a été créée en 1979 et vise à promouvoir la culture grecque tant sur le territoire grec que sur le territoire international.

Elle s'adresse à différents secteurs d'activités :

- Santé publique.
- Arts et Culture (expositions, librairies, musées, arts moderne et contemporain, publications).
- Patrimoine : archéologie et histoire grecque.

Critères

- Les aides concernent les courts métrages et les documentaires.
- Les aides sont attribuées individuellement et la priorité est donnée aux étudiants d'origine grecque et aux chercheurs.
- Les aides peuvent également être attribuées à des sociétés de production ou encore à des associations à but non lucratif.

L'aide est décernée annuellement.

Montant de l'aide

Le montant des aides n'est pas fixe et se fait au cas par cas.

Date limite de dépôt du dossier

En 2009, les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 octobre.

Contact : Assimina E. Strongili - 9, Ploutarchou Street - 106 75 Athenes - Tel : 00 30 21 07 29 35 03 7 - E-mail : jfcfound@alpha.gr - Site web : www.costopoulosfoundation.org

PAYS BAS

Fondation Européenne de la Culture

La Fondation Européenne de la Culture accorde des subventions à des artistes et à d'autres représentants du secteur culturel pour des projets clairement européens dans leur nature. Le système d'attribution des subventions est réparti en 2 lignes :

1- Collaborations des organisations culturelles: la subvention est accordée sur l'aspect collaboratif et la plus-value apportée par la collaboration en Europe.

Critères

Il doit s'agir d'organisations culturelles.

Montant de l'aide

Le montant maximum de l'aide est de 30.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

Les inscriptions sont closes pour 2009. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'en avril 2010 (à confirmer).

2- Projets artistiques qui abordent la question de la diversité culturelle en Europe :

La subvention est attribuée sur la qualité artistique, l'originalité et la pertinence européenne du projet.

Critères

Soutien ouvert aux individus ou organisations culturelles.

Montant de l'aide :

Le montant maximum de l'aide est de 25.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

En 2009, les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 1er septembre.

Contact : Kati Visser - Jan Van Goyenkade – 5, 1075 HN Amsterdam – Tel : 00 31 20 57 33 868 –
E-mail : eurocult@eurocult.org - Site web : www.eurocult.org

SUISSE

Fondation Charles Léopold Mayer

La fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (anciennement Fondation pour le Progrès de l'Homme) est une fondation indépendante de droit suisse.

Elle a été créée en 1982 par l'exécutrice testamentaire de Charles Léopold Mayer, Madeleine Calame, à partir du patrimoine légué par celui-ci.

Son objectif est de financer, par l'attribution de dons ou de prêts, les projets qu'elle retient.

Critères

Avoir un projet innovant qui a pour but de participer aux progrès de l'Homme par la science et le développement social.

Montant de l'aide

La fondation est dotée d'un budget de 11 millions de francs suisses (soit environ 7.280.000 €) par an.

Date limite de dépôt du dossier

Les aides sont attribuées tout au long de l'année.

Contact : FPH bureau exécutif - 38 rue Saint Sabin - 75011 Paris / FPH siège social et bureau - Chemin de Longeraie, 9 - CH 1006 Lausanne – Suisse – Site web: www.fph.ch

Société Suisse des Auteurs

La SSA est une société de gestion des droits d'auteurs pour les œuvres dramatiques, musicales, audiovisuelles et multimédias.

Elle réserve une partie des droits d'auteurs qu'elle encaisse pour l'encouragement d'activités culturelles.

Le montant de ses soutiens est fixé chaque année lors de l'assemblée générale.

Le fonds a pour but de :

- Favoriser la création des œuvres du répertoire de la SSA, encourager leurs utilisations et soutenir leurs diffusions.
- Promouvoir les échanges culturels.
- Participer à des actions destinées à promouvoir la culture.

La SSA attribue des bourses pour le développement de scénarios de long métrage de fiction et des bourses pour le développement de film documentaire.

Critères

- Le film doit être un long métrage documentaire destiné à la télévision ou au cinéma.

- Seuls les auteurs et producteurs suisses sont concernés.

Montant de l'aide

4 bourses de 10.000 francs suisses (soit environ 6.618 €) sont attribuées aux longs métrages destinés à la télévision ou au cinéma.

Date limite de dépôt du dossier

L'attribution de bourses se fait par le biais de concours.

Contact : Severine Mermod, Collaboratrice aux départements des affaires culturelles - Jolanda Herradi, Délégué aux affaires culturelles - rue centrale, 12/14 - case postale 7463 - CH 1002 Lausanne - Tel : 00 41 21 31 44 56 - E-mail : info@ssa.ch - Site web : www.ssa.ch

2 - Fonds pour les jeunes talents

FRANCE

Fondation Lagardère

Cette fondation a pour objectif de soutenir les jeunes talents et d'aider les populations fragilisées. Les bourses sont attribuées depuis 1989 par des jurys de professionnels reconnus. Elles soutiennent les jeunes créateurs de la culture et des médias de moins de 30 ans.

Elles permettent non seulement aux jeunes créateurs de s'offrir les moyens financiers de réaliser leurs projets, mais servent également de tremplin à leur carrière.

Critères

- Avoir au plus 30 ans.
- Avoir déjà réalisé ou écrit un documentaire diffusé à la télévision, au cinéma ou lors de festival.
- Documentaire à caractère social, économique, politique, scientifique ou culturel, de format court, moyen ou long.

Après une première sélection, les candidats choisis devront présenter leur projet au cours d'un entretien oral.

Montant de l'aide

Le montant maximum pour l'auteur de documentaire est de 25.000 €.

Date limite de dépôt de dossier

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'à juin 2010 (à confirmer).

Les bourses sont attribuées à l'automne.

Contact : 4, rue de Presbourg - 75781 Paris Cedex 16 - Tel: 00 33 1 40 69 18 90 -
E-mail : fondjll@lagardere.fr - Site web: www.fondation-jeanluclagardere.com

Fondation Diane et Lucien Barrière

La fondation a été créée en 1999 pour soutenir la création contemporaine. Ce mécénat a pour vocation d'aider et de promouvoir chaque année l'écriture des nouveaux talents dans trois disciplines artistiques: le cinéma, le théâtre et les variétés. La recherche de « nouveaux talents » se fait par la sensibilisation des professionnels : producteurs, directeurs de théâtres, responsables de labels...

La Fondation s'organise autour de trois jurys distincts, chargés chaque année d'identifier les nouveaux lauréats et de les récompenser.

La fondation permet aux lauréats de se produire en mettant à leur disposition des scènes, cinémas ou autres établissements du Groupe Lucien Barrière en France.

Critères

- Il doit s'agir du 1^{er}, 2^{ème}, ou 3^{ème} film d'un réalisateur-scénariste ou d'un coscénariste sans aucune adaptation ni traduction.
- Le film doit être majoritairement français.

Montant de l'aide

Chaque année, le lauréat est choisi par un jury de personnalités reconnues et reçoit une dotation de 8.000 €.

Une dotation de 23.000 € est également allouée au producteur ou distributeur pour la promotion du film.

Date limite de dépôt du dossier

Le dossier peut être déposé jusqu'à fin novembre.

Le jury se réunit généralement au mois de décembre. Le prix est remis en janvier.

Contact : 35 bd des Capucines - 75002 Paris – Tel: 00 33 1 42 86 54 00 – Site web : www.lucienbarriere.com

Envie d'agir

Envie d'agir est un programme du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, soutenu par le Crédit Agricole, qui encourage, soutient et valorise la capacité d'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, dans tous les domaines : solidarité internationale ou de proximité, animation sociale et culturelle, développement durable, création d'entreprise...

Envie d'agir apporte un soutien à la fois pédagogique, technique et financier permettant d'accompagner les jeunes, de l'émergence à la réalisation effective de leur projet quels que soient leur âge, leur situation ou l'envergure de leur projet.

Envie d'agir propose deux dispositifs complémentaires :

- **Projets Jeunes** (dispositif départemental) : il s'adresse aux 11 – 30 ans et soutient les premiers projets, individuels ou collectifs, présentant un caractère d'intérêt général, d'utilité sociale, d'animation locale...
- **Défi Jeunes** (dispositif régional) : il s'adresse aux 18 – 30 ans et vise à aider les projets présentant un caractère de défi personnel ou professionnalisant et qui ont un impact sur le projet de vie des jeunes.

Critères

- Engagement/solidarité internationale.
- Défi – 1^{ère} création culturelle.
- Création et production multimédia.
- Entreprenariat.

- Développement durable.
- Animation et développement local.

Montant de l'aide

Projets Jeunes : le montant maximum de l'aide est de 1.600 €.

Défi Jeunes : le montant maximum de l'aide est de 8.500 €.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année.

Contact : René Tredez, correspondant régional Défi Jeunes – Tel : + 33 1 40 77 56 84 – E-mail : rene.tredez@jeunesse-sports.gouv.fr

Françoise Bayet – Défi Jeunes – Tel : 00 33 1 40 77 56 20 – E-mail : francoise.bayet@jeunesse-sports.gouv.fr

Fondation Marcel Bleustein – Blanchet

Créée en 1960, la Fondation Marcel-Bleustein-Blanchet est un organisme privé reconnu d'utilité publique destiné à encourager les vocations et à aider les jeunes qui, faute d'appui matériel, sont freinés dans les efforts qu'ils déploient pour s'accomplir dans un métier.

Toutes les vocations sont prises en compte et examinées quels que soient le domaine et le secteur d'activité, exceptés la création d'entreprise, l'aide à une association ou tout projet à caractère politique ou religieux.

Il doit s'agir de vocation de développement professionnel et individuel, en vue de ce qui sera le futur métier du soumissionnaire.

Critères

- Avoir au moins 18 ans et au plus 30 ans.
- Être un jeune Français(e) résidant en France ou à l'étranger,
- Être un ressortissant d'un pays de l'Union Européenne vivant en France et ayant une vocation dont il a fait la preuve par des débuts de réalisation.

Montant de l'aide

Une vingtaine de bourses est attribuée chaque année, notamment dans les domaines des arts plastiques et de l'audiovisuel. Après une présélection par questionnaire, le candidat retenu est invité à soumettre un dossier de projet professionnel et personnel argumenté.

Le montant maximum par projet est de 7.700 €.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 31 mai 2010 dernier délai (à confirmer).

Contact : 104, rue de Rennes - 75006 Paris - Tel : 00 33 1 53 63 25 90 - E-mail : secretariat@fondationvocation.org - Site web : www.fondationvocation.org

3 - Fonds spécifiques à un genre

FRANCE

Fondation CNRS Images

CNRS Images, qui crée, produit et diffuse des documentaires scientifiques, s'engage pour la quatrième année consécutive auprès de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) à soutenir de futurs anthropologues dans la réalisation de leur premier film.

Le CNRS Images offre différents types d'aides :

- Conseil.
- Cession d'images d'archives.
- Apport en industrie.
- Apport en numéraire.

Critères :

- Il doit s'agir de documents scientifiques, de programmes audiovisuels, d'émissions et séries télévisuelles liées à la recherche.
- Une commission audiovisuelle examine le projet sur le plan artistique et scientifique.
- Sont concernés les chercheurs en contact avec une société de production ou avec un réalisateur, ou les producteurs et réalisateurs de films scientifiques.

Montant de l'aide :

Le montant maximum de l'aide est de 15.000 €.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment de l'année.

Contact : Céline Ferlita – Assistante de production - 1, place Aristide Briand - 92195 Meudon cedex - Tel : 00 33 1 45 07 53 04 – E-mail : celine.ferlita@cnrs-bellevue.fr

Maison du Film Court (MFC) :

Créée en 1987, la Maison du Film Court est une association qui a pour but d'aider à la création courts métrages. Elle anime deux dispositifs d'aide à la production :

- Le Label MFC, réservé aux adhérents :

Depuis 2003, les départements d'aides au développement des projets déterminent chaque année, sur l'ensemble des projets qu'ils ont accompagnés, ceux qui ont atteint un stade de maturité suffisant pour être réalisés.

- Aide à la création de musique originale de films courts

Elle peut être attribuée à tout projet de film court (Fiction, documentaire, expérimental, animation). Elle porte sur des projets en développement. Tous les genres musicaux sont recevables. Cependant, un accueil favorable sera réservé au travail instrumentiste.

Critère

Le soutien concerne tous les acteurs du cinéma à tous les stades du projet et de toute nature avant le 1^{er} jour de tournage soit :

- l'auteur-réalisateur seul (s'il n'est pas encore accompagné par une société de production), ou le compositeur seul,
- une société de production agréé par le CNC, quelle que soit sa domiciliation en France,
- une association loi 1901, dont l'objet est la production cinématographique.

Montant de l'aide

Pour le Label MFC, le montant maximum de l'aide est de 12.000 €.

Pour l'aide à la création de musique originale de film court, le montant maximum n'est pas fixé et s'établit au cas par cas.

Date limite de dépôt du dossier

Le projet doit être déposé avant le tournage.

Contact : Service production - Maison du Film Court - 10 passage de Flandre - 75 019 Paris –
Tel : 00 33 1 40 34 32 44 – E-mail : julien@maison-du-film-court.org - Site web : www.maison-du-film-court.org

III - Les financements alternatifs

ANGLETERRE

Creative Advantage Fund

Créé en 2003 et sponsorisé par *l'European Regional Fund* et *l'Advantage West Midlands Development Fund*, le *Creative Advantage Fund* s'adresse au monde créatif et innovant.

Critères

- Le fonds ne concerne que les compagnies basées dans le West Midlands.
- Le projet doit avoir un rapport avec l'industrie créative c'est-à-dire avec les activités promues par le département de la culture des médias et du sport (la publicité, l'art, la mode, les films, la musique, la télévision et la radio).
- Un business plan doit accompagner le projet.

Montant de l'aide

Le montant maximum de l'aide est de 250.000£ (soit environ 295.090 €) pour les sociétés basées dans le West Midland.

Date limite de dépôt du dossier

Les projets peuvent être déposés à tout moment de l'année.

Contact : Advantage Creative Fund - PO Box 6613 - Kings Bromley - Burton on Trent -DE13 7ZD
- E-mail : info@advantagecreativefund.co.uk - Tel : 00 44 1 54 34 30 5 - Site web : www.advantagecreativefund.co.uk

AUTRICHE

Kontakt – Le programme des arts du groupe de Banques de l’Erste

Kontakt a pour but de soutenir le processus de transformation sociale et culturelle dans le centre et l’est de l’Europe. Le programme Kontakt se présente comme une plateforme liée à l’Erste Bank Group dans des régions d’Europe centrale de l’est.

Critère

La banque offre des subventions à différents projets qui touchent le domaine de l’art, de la culture et des médias, en se basant sur des critères de qualité plus que sur des critères de format.

Les projets que l’Erke Banque sponsorise :

- Crossing Europe Film festival
- International Documentary Film Festival Jihlava
- Famufest
- Viennale - Vienna International Film Festival

Montant de l’aide

Le montant de l’aide varie en fonction du projet et se fait au cas par cas.

Date limite de dépôt du dossier

La banque attribue ses aides de manière spontanée pour les projets qui lui tiennent à cœur.

Contact : E-mail : kontakt@kontakt.erstebankgroup.net - Site web : www.kontakt.erstegroup.net

BELGIQUE

Triodos Bank

La Banque Triodos finance les entreprises et les initiatives qui aident les personnes à agir en tant que citoyens libres et responsables. Elle finance uniquement des projets qui ont une plus-value culturelle, sociale ou environnementale et qui sont durables d'un point de vue financier.

Les demandes de crédit sont évaluées dans les domaines de :

- L'éducation (écoles, centres de formation et de conférence).
- Les soins à l'enfance (centres de garde de jour, jardins d'enfants).
- Les soins de santé (centres médicaux, aide aux handicapés et aux personnes âgées, hospices).
- L'art et la culture (arts visuels, arts de la scène, centres culturels, cinéma et médias).
- La philosophie de vie (centres de méditation, groupes religieux et spirituels).
- Les projets communautaires (services sociaux, intégration des immigrés, bâtiments communautaires).

Dans le domaine des arts, divers projets sont financés, tels que la création artistique, les compagnies théâtrales, la création graphique. Ainsi, une maison de production de films à Bruxelles ou encore le cinéma Lumière (Cinéma indépendant dans le centre de Bruges) ont trouvé des financements grâce à la Triodos Bank.

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide n'est pas fixe et se détermine au cas par cas.

Date limite de dépôt du dossier :

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment de l'année.

Contact : Banque Triodos sa - rue Haute 139/3, 1000 Bruxelles – Tel : 00 33 2 548 28 52 – E-mail : info@triodos.be - Site web : www.triodos.com

FRANCE

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)

L'IFCIC est un établissement de crédit agréé qui a reçu pour mission par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Economie et des Finances de contribuer au développement des industries culturelles en France, en facilitant l'accès au financement bancaire pour ces entreprises.

Il permet aux producteurs et aux distributeurs indépendants d'emprunter pour assurer la trésorerie nécessaire à la production ou à la distribution de leurs œuvres.

L'IFCIC a créé en 2004 un « Prix de la jeune société de production de cinéma indépendante ».

Critères

Sont concernés :

- Les sociétés de production et de distribution cinématographiques ou audiovisuelles, pour la production ou la distribution d'œuvres de nationalité européenne éligibles soit à l'agrément des investissements cinématographiques, soit au compte de soutien à la production audiovisuelle du Centre National de la Cinématographie.
- Les crédits de production destinés au financement de la fabrication d'œuvres européennes non françaises (au cas par cas).
- Les crédits destinés à financer la distribution de ces œuvres, sous certaines conditions.

Montant de l'aide :

L'IFCIC accorde un prix dont le montant est de 10.000 €.

Date limite de dépôt du dossier :

Les dossiers doivent être déposés avant décembre 2010 (à confirmer).

Contact : Géraldine Segond - Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles - 46, Avenue Victor Hugo - 75116 Paris - Tel : + 33 1 53 64 55 63 - E-mail : segond@ifcic.fr - Site web : www.ifcic.fr

Touscoprod.com

Le site Internet touscoprod.com propose aux internautes de prendre des parts de coproduction à partir de 10 euros sur des films, qu'il s'agisse de long métrage, de court métrage, de films d'animation ou de documentaires.

L'approche de touscoprod est fondée sur le *constituent funding*, une forme de coproduction ou financement permettant au public d'investir directement dans un projet. Le *constituent funding* prend appui sur des communautés cibles passionnées par le projet ou le sujet.

Critères :

- Documentaires, série d'animation, court métrage, long métrage...
- Pour les internautes l'investissement est au minimum de 10 euros.

Le site s'engage à reverser 80% des bénéfices aux internautes.

Montant de l'aide :

Les producteurs indiquent sur le site à quel stade ils veulent être financés (développement, production, distribution) ainsi que le montant recherché. Le format web permet une continuité du financement qui peut se faire à tout moment.

Contact : Nicolas Bailly – Tel : + 33 1 48 00 98 87 – E-mail : contact@touscoprod.com - Web : www.touscoprod.com

IndiGoGo

Tout comme « touscoprod.com », Indigogo est un marché virtuel où internautes et producteurs de films indépendants se retrouvent.

C'est une place de marché pour les réalisateurs à la recherche de financement et de partenariats et pour des spectateurs désireux de collaborer à un projet de cinéma.

Il s'agit d'une plateforme sociale qui veut fournir aux réalisateurs des outils pour financer et promouvoir un concept tout en offrant une possibilité de connexion directe avec réalisateurs et coproducteurs.

IndiGoGo touche une commission sur tout projet qui se concrétise.

Contact : 2680 Bancroft Way – Berkeley - CA 94704 – E-mail : info@indiegogo.com - Site web : www.indiegogo.com

SUISSE

Alternative Bank

L'*Alternative Bank* propose des crédits d'encouragement qui sont destinés aux projets et entreprises dont l'activité est particulièrement respectueuse des êtres humains et de l'environnement ou dont le but est culturel ou collectif.

Celle-ci est en mesure d'octroyer des crédits d'encouragement grâce aux investisseurs qui acceptent de renoncer au taux d'intérêt proposé en totalité ou en partie.

Les crédits sont attribués dans 9 domaines différents :

- Energies alternatives
- Projets de femmes
- Formation et culture
- Habitat alternatif et social
- Domaine d'encouragement général
- Agriculture biologique
- Entreprises écologiques et sociales
- Coopération au développement
- Projets sociaux

Contact : Banque alternative BAS - rue du Petit-Chêne 38 - 1001 Lausanne – Tél : +41 (21) 319 91 00 – Site web: www.bas.ch